



ZONE DE DISTRIBUTION : LE TRUEL RESEAU COMMUNAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>En 2023, l'eau distribuée sur ce réseau a été globalement de bonne qualité. Eau peu minéralisée à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau. Un dépassement ponctuel des paramètres microbiologiques a été relevé en août 2023 au niveau de la production, sans nécessité de restriction d'usage.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DE BOIS DE LAZAC, SOURCE DE COSTECALDE, SOURCES FRAYSSE (AYSSENES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (TRUEL (LE)), soit 121 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE TRUEL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE TRUEL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité	<p>Nombre de prélèvements : 13</p> <p>Conformité : 92 %</p> <p>Valeur maxi : 1 n/100 ml</p> <p>Années prises en compte : 2022, 2023</p>
NITRATES	A Bonne qualité	<p>Nombre de prélèvements : 6</p> <p>Valeur moyenne : 41,7 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 45 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	<p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 266</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p> <p>Année prise en compte : 2022</p>
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	<p>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</p> <p>Nombre de prélèvements : 7</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0,18 NFU</p>
ARSENIC	A Très bonne qualité	<p>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1</p> <p>Valeur moyenne : 0,13 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 0,13 microgramme/L</p> <p>Année prise en compte : 2022</p>

Quelques conseils

PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 6,5 °f</p> <p>Valeur maxi : 6,6 °f</p>
---------------	-----------	--

Édité le 08/05/2024

UDI 012000650

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.